



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcer la position du consommateur par la révision de la Loi sur les cartels

La Commission fédérale de la consommation demande que la révision de la loi sur les cartels, actuellement en discussion au Parlement, soit complétée par une réglementation plus stricte dans le domaine des importations parallèles et des accords verticaux. Pour elle, la loi doit être impérativement révisée pour renforcer la position des consommateurs.

Lors de ses travaux, la Commission a également examiné en détail le projet de loi. Dans ce cadre, elle approuve :

- le système des sanctions directes prononcées contre les entreprises contrevenantes dès la première activité illicite ;
- le régime de clémence en faveur des entreprises qui auront dénoncé une situation de cartel ;
- la suppression de la réglementation spéciale régissant les fusions dans le domaine des médias.

La Commission fédérale de la consommation attend que les représentants du peuple et des cantons aux Chambres fédérales tiennent compte de l'intérêt des consommateurs dans leur prise de position.

Berne, le 10 juin 2002

Commission fédérale de la consommation

Renseignements:

Laurent Moreillon,
Président, tél. : 021 321 30 21

Deutscher Text siehe Rückseite